

## ***Monument aux morts de Lafitole ( délibérations du conseil municipal )***

*L'an 1920, le 26 février, le budget additionnel de 1919 porte une somme de 200 francs votée par le conseil municipal et accordée par Monsieur le Préfet destinée à l'érection d'un monument pour glorifier les morts pour la patrie. Le conseil municipal, vu l'insuffisance de cette somme et sur la proposition de Monsieur le Maire, vote une somme de 1 000 francs qui seront inscrits dans le budget additionnel de 1920.*

*Le 10 mars 1920, le conseil municipal attribue 50 francs aux mutilés, réformés de guerre et aux victimes de la guerre afin de subvenir à leurs besoins .*